RÉSOLUTION OIV-OENO 671C-2024

RÉVISION DE LA NORME OIV DES CONCOURS INTERNATIONAUX DE VINS ET DE BOISSONS SPIRITUEUSES D'ORIGINE VITIVINICOLE

IMPORTANT : La présente résolution modifie la résolution suivante :
- OIV-CONCOURS 332A-2009

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

VU l'article 2, paragraphe 2 iv de l'Accord du 3 avril 2001 portant création de l'Organisation internationale de la vigne et du vin,

CONSIDÉRANT que certains changements ont été introduits concernant les projets de résolution adoptés auparavant : OIV/ECO 287/2010, OIV-ECO 523-2016, OIV-ECO 647-2020

CONSIDÉRANT les travaux et propositions du groupe de travail, composé de plusieurs délégations et de deux observateurs, sur la révision de la Norme OIV des concours internationaux de vins et de boissons spiritueuses d'origine vitivinicole (révision de la résolution OIV-CONCOURS 332A-2009 et révision de la résolution OIV-CONCOURS 332B-2009),

CONSIDÉRANT la proposition de procéder à la collecte et au traitement des données sur les vins ainsi que celles relatives aux fiches de dégustation de manière centralisée à toutes fins d'analyse, d'organisation et de gestion des concours ainsi que de communication (voir la modification de la résolution OIV-CONCOURS 332B-2009),

CONSIDÉRANT la volonté du groupe de travail d'éliminer la médaille de bronze du système d'attribution des récompenses décrit à l'article 14 car cette dernière est considérée comme moins représentative que les médailles d'or et d'argent et que, d'autre part, elle n'est que peu fréquemment attribuée dans le système actuel,

DÉCIDE d'éliminer l'attribution de la médaille de bronze de l'article 14 et du système des concours patronnés par l'OIV,

DÉCIDE de modifier l'article 14 de la Norme OIV des concours internationaux de vins et de boissons spiritueuses d'origine vitivinicole, adoptée en 2009, en ajoutant le texte en caractères gras et en supprimant le texte biffé de la manière suivante :

- Grand or – au moins 9**3**~~2~~ points

Exemplaire certifié conforme Dijon, 18 octobre 2024
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
John BARKER

© OIV 2024

- Or - au moins 8**9**~~5~~ points
- Argent - au moins 8**5**~~2~~ points
- ~~Bronze - au moins 80 points~~

Le texte doit être lu de la manière suivante :

- Grand or - au moins 93 points
- Or - au moins 89 points
- Argent - au moins 85 points

Exemplaire certifié conforme Dijon, 18 octobre 2024
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
John BARKER

© OIV 2024